



Livret d'information

QUI ACCUEILLE-T-ON AU SEIN DE LA MAISON DE RETRAITE UNION CHRETIENNE ?

Nous accueillons des personnes de toute condition qui nous rejoignent avec des motivations diverses ; nous offrons différentes solutions.

L'accueil Permanent, toute personne de 60 ans minimum, sans aucune distinction de confession, ayant besoin d'un accompagnement et d'une attention particulière compte tenu des difficultés rencontrées : maladie, handicap, solitude, anxiété...Chaque personne qui entre à la maison de retraite prend possession de sa chambre qui est son domaine privé, son nouveau domicile. Elle peut y rester aussi longtemps qu'elle le souhaite, souvent jusqu'au terme de sa vie. Elle peut rester parmi nous même si sa dépendance s'accroît, toujours dans les limites de la vie collective et des moyens techniques nécessaires à son accompagnement.

L'accueil temporaire, nous proposons cet accueil pour les personnes qui ont besoin d'un soutien ponctuel ou pour les personnes dont les proches « aidants » sont indisponibles sur une période bien déterminée. L'accueil temporaire est de 1 mois maximum, éventuellement renouvelable 1 fois. Nous attirons votre attention sur le fait que l'accueil temporaire ne constitue pas une étape vers l'accueil permanent. (voir la fiche accueil temporaire).

L'accueil P.A.S.A, enfin nous proposons d'accueillir au sein du Pôle d'Activités et de Soins Adaptés, les résidents de l'établissement qui souffrent de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, ayant des troubles modérés. Ces personnes sont invitées à y venir dans la journée pour y vivre des activités sociales et thérapeutiques. (voir la fiche PASA).

POURQUOI ce nom de « MAISON DE RETRAITE Union Chrétienne » ?

La maison de retraite porte le nom de la clinique qui a déménagé en 1993 en périphérie de Fontenay le Comte. Cette clinique portait le nom de la congrégation religieuse de l'Union Chrétienne. Cette congrégation est toujours présente. Les religieuses vivent en communauté à côté de la maison de retraite.

La maison de retraite n'est pas confessionnelle ; nous profitons de la proximité des sœurs qui assurent de nombreuses visites et participent à l'animation spirituelle de l'établissement. L'établissement accueille aussi des religieuses âgées. (nous vous communiquons une brève histoire de la congrégation sur une fiche en fin de livret)

COMMENT EST-ELLE GEREE ?

L'établissement est géré par une association Loi 1901. Un Conseil d'Administration assure le contrôle de la structure dont la gestion courante est confiée à un Directeur. Ce Conseil d'Administration est composé de Laïcs et de membres de la Congrégation religieuse.

Nous retrouvons dans les statuts les objectifs de l'association : « favoriser le développement d'actions ou œuvres non lucratives à caractère sanitaire, social et charitable et plus particulièrement de créer une maison de retraite actuellement dénommée EHPAD Union Chrétienne pour personnes âgées dans l'esprit de la mission de la Congrégation des Sœurs de « l'Union Chrétienne. »

C'est dans cet esprit que nous proposons une tarification très raisonnable et que l'établissement peut accueillir des personnes bénéficiaires de l'Aide Sociale (voir fiche sur le coût).

ET QUELS EN SONT LES OBJECTIFS ?

« Le projet de l'Association Marie Brisson et de la Direction est d'offrir aux résidents une qualité de vie quotidienne qui prenne en compte les besoins de la personne : besoins physiques, psychologiques, affectifs, relationnels et spirituels. »

Pour cela, des objectifs sont privilégiés :

- Favoriser un climat de maison qui soit convivial,
- Stimuler l'autonomie des personnes, même dépendantes,
- Faire en sorte que les familles et l'environnement social conservent toute leur place auprès des résidents.

Le projet de vie est disponible à l'accueil.

COMMENT S'ORGANISE VOTRE INSTALLATION AU SEIN DE LA MAISON DE RETRAITE ?

Vous disposez d'une chambre : elle est d'environ 20 m².

- La chambre n'est pas équipée de placard. Vous n'y trouverez qu'un lit (lit médicalisé ou non suivant les besoins). Nous vous demandons d'emménager en meublant votre chambre avec au minimum :

- ❖ une armoire penderie (même ancienne et haute...)
- ❖ une commode sur laquelle il est possible de poser une télévision
- ❖ une table de nuit
- ❖ une table avec ses chaises
- ❖ un fauteuil confortable pour vous reposer
- ❖ tous les cadres et bibelots que vous souhaitez.
- ❖ ...et d'avantage de meuble si la chambre le permet, en fonction de sa taille et de sa configuration

- La chambre est équipée d'une sonnette pour demander une aide, d'une prise d'antenne TV, et d'une prise téléphone. Vous bénéficiez de votre propre numéro de téléphone. Il est aussi possible de connecter votre propre ordinateur à internet.

- Vous y trouvez une salle d'eau comportant un WC, un lavabo et une douche de plain pied avec des barres de maintien, ainsi que des étagères pour ranger votre nécessaire de toilette.

En dehors de votre chambre qui est votre espace privé, vous disposez de l'ensemble des pièces qui composent la maison de retraite : vous pouvez profiter de tous les salons (il y en a 6) dans la limite des besoins des autres résidents, dans le cadre de l'organisation générale de l'établissement ; vous disposez aussi de ...

- ❖ Salle à manger
- ❖ Oratoire
- ❖ Salle à manger salons des étages
- ❖ Salon de coiffure
- ❖ Lingerie
- ❖ Infirmerie
- ❖ Et le jardin.

Tous vos vêtements doivent être marqués avec des étiquettes cousues.

Une vingtaine d'étiquettes seront fournies à part pour assurer le remplacement des étiquettes ou le marquage des vêtements de remplacement. Vous trouverez en annexe le trousseau minimum.

Tout le linge plat est fourni :

- ❖ draps
- ❖ taie d'oreiller ou de traversin
- ❖ serviettes et gants de toilette

Prévoir :

- ❖ couverture ou couette (nous ne fournissons pas de housse)
- ❖ dessus de lit
- ❖ oreiller ou traversin

QUI EST PRESENT POUR VOUS AIDER ?

A tout moment du jour ou de la nuit, le personnel est présent pour vous porter secours (en cas de chute par exemple), vous aider et vous accompagner dans ce que vous avez besoin de faire, ou pour vous apporter les soins nécessaires. Vous comprendrez que la disponibilité du personnel est fonction des demandes des autres résidents. La maison de retraite est une collectivité même si nous développons une prise en soins individuelle.

Chaque membre du personnel a une fonction précise mais tous ont un objectif commun, sont attentifs à vos besoins et s'efforcent d'y répondre en équipe.

Fonctions	Missions
Veilleuses de nuit	Elles sont présentes tout au long de la nuit pour assurer votre sécurité et celle de vos biens ; elles peuvent répondre à vos demandes sur simple appel de votre part ou lors des rondes. Les veilleuses assurent aussi des travaux de ménage et de lingerie.
Infirmières	Elles assurent tous les soins prescrits par les médecins sous la responsabilité du médecin coordonnateur et de la direction ; elles prescrivent également les toilettes pour assurer l'homogénéité des pratiques et garantir une bonne organisation.
Agents de soins (aides soignantes ou aide médico-psychologue)	Elles vous accompagnent et vous aident dans toutes les tâches de la vie quotidienne, la toilette, une douche, se lever, marcher, s'alimenter...Elles sont également disponibles pour des temps d'animation, des ateliers d'activités diverses.
Agents d'hôtellerie	Ils traitent toute l'organisation des repas : service du petit déjeuner, le déjeuner et le dîner. Ils sont également disponibles pour vous aider à vous déplacer ou réaliser toute autre action simple de la vie quotidienne.
Cuisiniers	Ils préparent les repas quotidiens en les adaptant à vos besoins si vous avez un régime ou des problèmes de mastication.
Agents administratifs	Les deux secrétaires comptables assurent l'administration quotidienne de l'établissement, la distribution de votre courrier ; présentes du lundi au samedi, elles sont disponibles pour vous aider à gérer vos affaires, assurer le paiement des dépenses, vous vendre des timbres, vous faire une photocopie...bref, vous rendre service.
Animatrice	Sa mission est de vous proposer des temps de divertissement, des ateliers où vous mettez vos talents au service du bien commun, des animations qui vous permettent de rencontrer les autres résidents.
Agent technique	Il a le souci de la sécurité et du bon fonctionnement de tous les équipements de la structure (chauffage, ascenseur, téléphone...) Il est aussi disponible pour vous aider à aménager au mieux votre chambre : fixer des étagères, des cadres, régler votre TV...
Agent d'hébergement	Elles assurent la propreté générale de l'établissement, et celle de vos chambres. Elles sont aussi disponibles pour vous aider à vous déplacer...

COMMENT S'ORGANISE LA VIE A LA MAISON DE RETRAITE ?

Vous trouverez ci-après le déroulement type d'une journée.

Ceci n'est qu'indicatif. Il n'y a comme contrainte que l'heure des repas, déjeuner et dîner, et les limites de l'organisation pour vous accompagner et vous permettre de faire ce que vous souhaitez.

Votre vie s'organise autour de différents lieux que sont votre chambre et les espaces collectifs tels que les salons (présents à chaque étage) la salle à manger, le salon de coiffure, l'oratoire.

Tous ces lieux permettent de rester en contact avec d'autres personnes et d'assurer le confort dont vous avez besoin.

Au sein de ces lieux vous sont proposées diverses animations auxquelles vous êtes invités à participer. Vous pouvez également y inviter ou recevoir votre famille ou vos amis.

SUIS-JE LIBRE D'ALLER ET VENIR EN MAISON DE RETRAITE ?

Oui bien sûr, vous pouvez faire ce que vous voulez et en particulier sortir de l'établissement quand vous le souhaitez. Cela est bien sûr fonction de vos capacités physiques, car si vous avez besoin d'aide, les possibilités de sorties sont liées à notre disponibilité ou à celle de votre famille ou amis.

Quoi qu'il en soit, nous vous demandons juste de bien vouloir nous prévenir afin que nous ne nous inquiétions pas pour vous.

EST-CE QUE JE SERAI SOIGNE ?

La maison de retraite est médicalisée. Cela signifie que nous disposons de personnel médical :

- ❖ un médecin coordonnateur, chargé d'organiser les soins, de valider les accueils,
- ❖ des infirmières qui assurent des soins quotidiens aux personnes qui en ont besoin, gèrent les médicaments et assurent le suivi de votre santé,
- ❖ Des aides soignantes et aides médico-psychologues qui assurent l'accompagnement des personnes pour la toilette et l'accompagnement des résidents au quotidien,
- ❖ Enfin, vous conservez votre médecin traitant si toutefois il se déplace dans notre secteur.

Vous pouvez ainsi recevoir tous les soins nécessaires dans la limite des possibilités sanitaires de l'établissement (équipement, moyens humains, compétence technique).

Mais il est certain que nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour vous éviter des hospitalisations très déstabilisantes. Nous serons également à votre écoute pour saisir ce qui est important pour vous, tout en évitant des soins inutiles ou disproportionnés et en privilégiant des soins de confort.

COMBIEN CELA COUTE-T'IL DE VIVRE EN MAISON DE RETRAITE ?

Le budget mensuel moyen pour résider à la maison de retraite est de 1729 € (en 2015). Ce montant ne comprend pas le téléphone et vos produits d'hygiène personnels (savon, shampoing, colle pour les dentiers...).

Sachez que ce montant reste identique quelle que soit l'évolution de votre état de santé et votre dépendance, grâce à la participation (ADPA) que nous verse directement le Conseil Départemental de la Vendée ou le Conseil Départemental du département de votre dernier logement. Notre établissement est par ailleurs habilité à l'aide sociale.

Les services du CLIC de Fontenay le Comte (tel : 02 51 00 53 57) sont à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.

PRIX DE JOURNEE AU 1^{ER} JANVIER 2020

Tarif hébergement

Chambre individuelle	:	60,35 €
Chambre Individuelle + 25 m ²	:	71,81 €
Chambre couple	:	94,71€
Chambre temporaire	:	64,26 €

Tarif dépendance

Talon modérateur	:	5,55 € par personne et par jour
------------------	---	---------------------------------

Budget moyen mensuel

Chambre individuelle	:	2 004,45 €
Chambre Individuelle + 25 m ²	:	2 353,03 €
Chambre couple	:	3 218,39 €
Chambre temporaire	:	2 123,39 €

ACCUEIL TEMPORAIRE : QUI NE DURE QU'UN TEMPS...

C'est ainsi qu'est baptisée une chambre où l'on accueille une personne qui ne souhaite pas emménager au sein de notre maison pour une longue durée. Par opposition, nous pourrions qualifier les autres chambres de permanentes. La chambre d'accueil temporaire est meublée alors que l'on emménage véritablement avec son mobilier dans les autres.

Les raisons pour lesquelles des personnes occupent une chambre d'accueil temporaire sont variables :

- ❖ un problème de santé, une chute qui ne permet pas à la personne de retourner chez elle immédiatement ; il lui faut un temps de repos pour reprendre des forces et une autonomie. C'est une sorte de convalescence et nous avons la responsabilité de redonner aux personnes confiance en elles,
- ❖ l'absence des enfants ou de toute autre personne qui aide au quotidien la personne âgée. Au cours de cette absence, il est parfois difficile de trouver un relais, l'accueil temporaire est donc une solution,
- ❖ un logement qui n'est pas adapté à certain moment de l'année en raison de la chaleur et du froid, ou parce que la personne réalise des travaux.

Il faut éviter toutes les autres raisons, en particulier quand la personne est en attente d'une chambre permanente. Car la durée de l'accueil est limitée à un mois et les délais d'attente sont en général beaucoup plus longs !

Notre rôle à tous est d'accueillir la personne. Parce que la personne est là pour une courte durée, nous devons faire les efforts nécessaires pour aider la personne à s'acclimater, pour la rassurer, pour l'associer aux différentes activités, dans la mesure de ses possibilités et dans le respect de sa volonté. Le personnel est particulièrement attentif à bien accueillir, mais tous les résidents peuvent participer et contribuer à sa bonne adaptation.

QU'EST CE QUE LE PASA ?

PASA signifie « Pôle d'Activités et de Soins Adaptés ».

La mesure 16 du plan Alzheimer 2008-2012 prévoit la mise en place d'un dispositif spécifique qui vise à développer dans les établissements pour personnes âgées dépendantes un accompagnement adapté des personnes âgées présentant des troubles cognitifs associés à des troubles modérés du comportement

Les personnes pouvant bénéficier d'un accueil au sein du PASA doivent, répondre à certains critères validés par un diagnostic médical.

Il est à noter qu'il existe aussi des critères d'exclusion du PASA : soit des troubles du comportement incompatibles à la vie collective ou un degré de dépendance trop important ne permettant pas la participation aux activités.

La personne réintègre alors la vie quotidienne de la maison de retraite.

Les objectifs :

Les activités proposées aux personnes s'intègrent dans le projet de vie personnalisé et tiennent compte des attentes, des goûts, des besoins et de l'état de santé de chaque personne. Ces activités ont pour objectif de :

- ❖ maintenir le lien social, le contact avec l'extérieur, les échanges avec les autres à travers l'éveil, la communication, l'écoute et la participation,
- ❖ maintenir les capacités intellectuelles et sensorielles, mémoire, lecture, voix, réminiscence,
- ❖ maintenir et ou stimuler les capacités physiques en proposant des activités thérapeutiques afin de stimuler les cinq sens,
- ❖ assurer le bien-être, la détente, la relaxation : espace thérapeutique et multi sensoriel, musicothérapie.

Le lieu :

Les activités se déroulent dans des locaux aménagés en rez-de-jardin au sein de l'établissement.

L'accueil des résidents au sein du PASA est souple et variable en fonction des besoins et attentes de chaque personne et de son état de santé ; ainsi la personne peut fréquenter le PASA tous les jours, un jour sur deux ou de temps à autre.

L'équipe du PASA est constituée d'un assistant de soins en gériatrie, d'une AMP, d'une psychologue, d'une psychomotricienne, du médecin coordonnateur et de l'infirmière référente.

L'équipe du PASA intervient en étroite collaboration avec les équipes pluridisciplinaires de la maison de retraite afin d'assurer une bonne prise en soin des résidents tout au long de leur séjour au sein de l'établissement.